



Inspecteur de l'éducation national Circonscription de PAU CENTRE

Jean LAPORTE-FAURET Inspecteur de l'éducation nationale

> Téléphone 05 59 82 22 55

Mél ce.ienpaucentre@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne 64 038 Pau Cedex Pau, le 24 novembre 2015

L'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Comme le stipule la circulaire n° 2015-182 du 28-10-2015 « 110e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État »,

Le 9 décembre 2015, qui marque le 110e anniversaire de la loi de 1905, est une journée à laquelle le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite donner une solennité particulière, alors même que la transmission de la laïcité et des valeurs de la République est au cœur de la mobilisation de l'École. Cet anniversaire fournit plus que jamais l'occasion d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre École et de notre République, ainsi que des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'École a pour mission de transmettre et de faire partager aux élèves :

• La commémoration du 9 décembre, en prenant appui sur le travail mené sur la **Charte de la laïcité**, peut donner lieu aux actions suivantes (issues du **livret de la laïcité**):

- production d'écrits autour de la Charte de la laïcité par les élèves, fabrication d'affiches illustrant la laïcité et exposition dans l'école ;

- réalisation d'une vidéo dans laquelle chaque élève sera amené à expliquer un article de la Charte ;

- écriture de saynètes mettant en situation les articles de la Charte destinés aux élèves ; jeu de rôles, avec un élève jouant le rôle du professeur dans certaines situations ;

- écriture de poèmes (par exemple sur le modèle de « Liberté, j'écris ton nom... »);

- affichage des productions dans l'école et invitation des parents ;

- organisation de débats rassemblant les élèves et leurs parents autour de thèmes relatifs à la laïcité (liberté de conscience, liberté d'expression, garantie de la neutralité du service public, égalité de tous devant la loi, etc.);

- exposés d'élèves devant les parents sur des personnages historiques ayant marqué l'histoire de la laïcité (Victor Hugo, Jules Ferry, Jean Jaurès, Jean Zay...); - faire vivre des conseils d'élèves dans lesquels peut être discuté ce que sont une loi et son application, la laïcité, l'égalité, la liberté et la lutte contre toute forme de discrimination ;

- organiser une visite dans la mairie de la commune ; les élèves ayant au préalable préparé un questionnaire sur la laïcité afin d'interroger le maire ou les fonctionnaires de la mairie ;

À cette occasion, les élèves découvriront la Charte de la laïcité dans les services publics ;

- associer les élèves à la plantation d'un arbre de la laïcité au cours d'une cérémonie de commémoration.
- Dans le département, L'USEP 64, en partenariat avec les membres du Collectif Laïque 64





















participe à l'organisation de la Fête Nationale de la Laïcité qui aura lieu le :

mercredi 9 décembre au Parc des Expositions de Pau (Halls Adour et Aspe).

A cette occasion, au cours de la matinée, des classes des écoles publiques du département seront accueillies pour participer gratuitement à des ateliers de littérature jeunesse, d'écriture, de jeux coopératifs et sportifs, de théâtre et découvrir des expositions sur le thème de la laïcité. L'après-midi sera réservée aux familles et aux enfants des centres de loisirs.

Je vous remercie de votre investissement afin que les élèves puissent faire vivre la laïcité au sein de leur école à travers leurs réflexions et leurs actions.

L'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale

Pierre BARRIERE